



**ONU HABITAT Conseil exécutif**  
**du Programme des Nations Unies**  
**pour les établissements humains**

Distr. générale

17 août 2020

Français

Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies**  
**pour les établissements humains**

**Deuxième session de 2020**

En ligne, 27–29 octobre 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris  
la communication d'informations sur les activités relatives  
aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution  
des sous-programmes, des programmes phares et des activités  
de coopération technique**

**Activités normatives et opérationnelles du Programme  
des Nations Unies pour les établissements humains :  
les programmes phares**

**Rapport de la Directrice exécutive**

**Introduction**

1. Le présent document met en exergue les progrès réalisés dans l'exécution des programmes phares en tant qu'outils essentiels pour faire avancer une approche plus intégrée des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément aux décisions 2019/4 et 2020/2 du Conseil exécutif. Il passe en revue les cinq programmes phares : a) « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » ; b) « Des villes intelligentes pour tous » ; c) « RISE-UP : Des établissements humains résilients pour les citoyens pauvres » ; d) « Villes inclusives – améliorer l'impact positif des migrations urbaines » ; et e) « Les villes et les objectifs de développement durable » (Villes motrices pour les objectifs de développement durable ou « Villes ODD »). Le rapport donne un bref aperçu de chaque programme phare, décrit la stratégie utilisée et les progrès réalisés, et définit une voie à suivre, compte tenu des défis et des possibilités actuels.

2. Lancés lors de la dixième session du Forum urbain mondial, tenue à Abou Dhabi en février 2020, les programmes phares sont essentiels à la mise en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, chaque programme étant étroitement rattaché à différents résultats relevant des domaines de changement du Plan. Du fait de ces liens, les programmes favorisent des approches innovantes et intégrées en matière de programmation. Le but est de faire progresser la contribution de chaque programme aux priorités mondiales comme la régénération urbaine, les technologies d'avant-garde, les changements climatiques et les migrations et déplacements, ainsi que d'assurer la localisation des objectifs de développement durable via le programme de Villes ODD.

3. En conclusion, le rapport offre au Conseil exécutif d'ONU-Habitat l'occasion de discuter de la manière dont les programmes phares peuvent être utilisés comme moyens de renforcer l'intégration des travaux normatifs et opérationnels, d'accorder une place prioritaire à ces travaux et d'accroître leur impact, conformément au mandat du Conseil, ainsi que leurs contributions à la réalisation

\* HSP/EB.2020/19.

des objectifs de développement durable et autres projets planétaires. Le rapport prend en considération les autres priorités proposées pour le programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour 2021.

## I. Programme phare 1 : Des quartiers et communautés vivants et inclusifs

### A. Aperçu du programme phare 1

4. Soixante-quinze pour cent des villes du monde sont plus inégalitaires aujourd'hui qu'il y a 20 ans, les services urbains de base, les logements à coût abordable et les moyens de subsistance étant inégalement répartis entre les quartiers et les communautés. Les centres urbains historiques sont souvent négligés. Le programme phare 1 a pour objectif de transformer les lieux stratégiques des villes et les zones défavorisées en des quartiers connectés, dynamiques, diversifiés et vivants.

5. Le programme permettra non seulement de réduire les inégalités mais également d'apporter des avantages économiques, sociaux et environnementaux à la ville au sens large et à son arrière-pays, ne laissant ainsi aucune personne ni aucun endroit à la traîne.

6. Le programme répond à la nécessité de créer et de systématiquement appliquer une approche inclusive et durable de la régénération urbaine respectant les principes suivants :

a) **Inclusion sociale.** Une approche fondée sur les droits de l'homme tend à réduire la pauvreté, éviter et gérer les processus d'embourgeoisement, ainsi que d'exclusion des groupes vulnérables, traiter les éventuelles violations des droits de l'homme (par ex., les questions d'expulsion) et mettre en place une stratégie pour éviter, atténuer et gérer la réinstallation ;

b) **Prospérité économique partagée.** La régénération urbaine inclusive a pour objectif d'assurer la diversité socio-économique dans les zones revitalisées et de bénéficier à la ville dans son ensemble, en orientant les investissements privés vers les biens communs tout en accroissant les flux de revenus pour la ville ;

c) **Fonctionnalité physique et durabilité environnementale.** L'approche traite des questions de connectivité et de fonctionnalité à l'échelle de la ville, renforce l'utilisation efficiente des sols et se concentre sur la réduction globale des émissions grâce à la mise en conformité, aux technologies vertes, à des densités bien pensées et à des usages mixtes favorisant l'accessibilité piétonnière.

7. Le programme devrait permettre d'aboutir aux résultats suivants :

a) Les gouvernements locaux sont guidés par des normes mondiales de régénération urbaine qui définissent une approche spatiale intégrée, institutionnalisent les droits de l'homme, reconnaissent les expériences sexospécifiques de la précarité urbaine et favorisent un développement économique inclusif et culturellement durable ;

b) Des environnements institutionnels favorables sont créés aux niveaux national et local pour des politiques, stratégies, plans, modèles d'investissement et cadres juridiques et financiers axés sur la régénération urbaine, qui soient adaptés au contexte et durables, et pour des mécanismes de gouvernance inclusifs qui garantissent le droit de participation ainsi qu'un recours efficace contre toute violation des droits ;

c) Les initiatives stratégiques promeuvent la création de partenariats multipartites et l'action communautaire.

#### Alignement sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023

8. Le programme contribue principalement au domaine de changement 1 (Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural) et à ses trois résultats : accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics ; accès plus large et sûr à la terre et à un logement décent et abordable ; et croissance et régénération effectives des établissements humains. Il génère également des bénéfices connexes pour les résultats prévus dans d'autres domaines de changement, tels que les résultats 3.1 (Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air) et 3.2 (Utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques).

### B. Stratégie du programme phare 1

9. Le programme recense actuellement les pays et villes pour lesquels la régénération urbaine présente un intérêt stratégique. Il entend servir de cadre aux interventions de régénération urbaine en cours aux niveaux régional et national.

10. Le programme s'appuie sur différents outils, documents d'orientation et projets existants tels que, entre autres, le processus participatif, l'assainissement des quartiers insalubres, la régénération urbaine, et les solutions en matière d'espaces publics et de logement, qui peuvent être appliqués dans les quartiers délaissés.

#### **Développement de partenariats**

11. Le programme a pour objectif de créer de larges coalitions. Les parties prenantes comprennent les organisations de la société civile, les milieux universitaires et les instituts de recherche, les administrations locales et nationales, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et le secteur privé.

12. Cette approche offre des points d'entrée clairs pour les autres entités du système des Nations Unies, tant au niveau national que régional, conformément à la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies relative au développement urbain durable. Des partenariats sont à l'étude avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

### **C. Progrès du programme phare 1**

13. Depuis le lancement du programme lors de la dixième session du Forum urbain mondial, compte tenu des moyens limités, les efforts ont été en premier lieu axés sur l'appui aux initiatives de régénération urbaine aux niveaux mondial, régional et national, et l'amélioration de leur coordination interne ; le recensement des initiatives de régénération en cours ; et le soutien à l'élaboration programmatique de nouvelles initiatives de régénération urbaine (par ex., à Lagos et Abeokuta (Nigéria) ; à Yangon (Myanmar) ; à Cuba ; et au Kirghizistan).

14. L'accent a également été mis sur l'expansion des réseaux de partenariat avec des villes et des États membres (notamment la municipalité de Séoul, la ville du Cap (Afrique du Sud) et la France).

### **D. La voie à suivre pour le programme phare 1**

15. Le tableau 1 présente les possibilités et défis externes qui ont été recensés, sur lesquels il faut se pencher pour faire avancer le programme par, entre autres, une mobilisation accrue du système des Nations Unies pour le développement.

Tableau 1

#### **Possibilités et défis externes liés au programme phare 1**

<i>Possibilités</i>	<i>Défis</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme peut s'appuyer sur les partenariats existants et les expériences de chacun pour l'élaboration normative d'orientations mondiales, d'approches stratégiques et d'outils de renforcement des capacités</li> <li>Le programme intégrera une dimension de régénération urbaine dans les politiques nationales d'urbanisation ainsi que la mise au point de stratégies à l'échelle de la ville, fondées sur le profilage et l'analyse des lacunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ONU-Habitat s'est engagé dans divers partenariats axés sur la régénération urbaine aux niveaux mondial, régional et national ; mais le volume de connaissances générées a été limité</li> <li>Les diverses initiatives de régénération urbaine des partenaires se sont accompagnées de plateformes de coordination insuffisantes</li> <li>La régénération urbaine n'a pas été systématiquement intégrée dans les programmes de développement des pays et des villes</li> <li>Les gouvernements locaux disposent d'une capacité limitée à participer avec le secteur privé et la société civile aux processus de régénération urbaine, et ont une compréhension limitée des mécanismes de financement</li> </ul>

16. Les défis suivants ont été recensés sur le plan interne :

a) Le degré de priorité moins élevé accordé à ces travaux dans le programme de travail et budget pour 2021 limite encore plus les ressources disponibles pour les faire avancer, à moins que des contributions volontaires pré-affectées ne soient mobilisées. Les effectifs actuels et le manque de fonds de démarrage limitent déjà considérablement les progrès qui peuvent être réalisés ;

b) La régénération urbaine peut produire des bénéfices connexes pour un large éventail de résultats dans divers autres domaines de changement, mais nécessite un cadre normatif plus fort au sein d'ONU-Habitat, afin de maximiser et d'opérationnaliser son potentiel d'intégration ;

c) Les contraintes en matière de ressources humaines ont également rendu difficile la participation aux mécanismes de coordination en place à l'échelle mondiale et régionale.

17. La demande de régénération urbaine est forte, d'autant plus qu'elle est alimentée par l'accent mis sur la qualité des logements, sur la conception des quartiers et sur les espaces publics dans les stratégies de lutte contre la maladie à coronavirus (Covid-19). De surcroît, la régénération urbaine, qui se concentre sur la réutilisation des actifs existants, est un élément essentiel des mesures de relance du Nouveau pacte vert.

18. La mise au point d'un cadre normatif global et d'orientations sur la régénération urbaine est une priorité pour les partenaires. L'ajustement et l'intégration des outils et services existants peuvent mener à des services de conseil technique supplémentaires et à l'élaboration de programmes aux niveaux régional et national et offrir un bon retour sur investissement.

19. Si des ressources ordinaires ou préaffectées deviennent disponibles, l'échelonnement suivant est envisagé :

a) **Années 1 à 4 (2020–2023)** : établir des cadres normatifs mondiaux pour la régénération urbaine et démontrer l'approche par la mise en œuvre d'initiatives stratégiques qui mènent à des partenariats multipartites et une action communautaire dans les sous-régions prioritaires partout au monde ;

b) **Années 5 à 8 (2024–2027)** : créer un environnement institutionnel favorable pour les politiques de régénération urbaine, les cadres juridiques et financiers et les mécanismes de gouvernance inclusifs nécessaires, et intensifier la mise en œuvre ;

c) **Années 9 et 10 (2028–2029)** : affiner les orientations normatives, rendre compte de l'impact des initiatives en cours et encore intensifier la mise en œuvre.

20. À court terme, dans l'attente de ressources supplémentaires, l'accent sera mis sur a) une plus grande sensibilisation interne au potentiel d'intégration des approches de régénération urbaine par la création d'une communauté de pratique transversale, l'apprentissage en direct découlant des initiatives de régénération existantes et le recensement des compétences disponibles ; et b) la formalisation des accords avec les partenaires clefs, l'accent étant mis sur le développement du cadre normatif, le recensement des meilleures pratiques et l'examen de la faisabilité de centres de connaissances locaux dirigés par les organisations partenaires.

## II. Programme phare 2 : Des villes intelligentes pour tous

### A. Aperçu du programme phare 2

21. L'objectif principal du programme phare 2 est que la transformation numérique des villes se fasse au profit de tous, en favorisant la durabilité, l'inclusion, la prospérité et la réalisation des droits de l'homme dans les zones urbaines. Ce programme permet à ONU-Habitat et à ses partenaires d'apporter une contribution dans un domaine qui, souvent, est concentré sur la technologie et dirigé par l'industrie. Il est essentiel que la planification pour des villes intelligentes soit concentrée sur la résolution de problèmes de durabilité précis, la lutte contre les changements climatiques, la réduction de la pauvreté et l'engagement accru des citoyens.

22. ONU-Habitat adopte une approche fondée sur les droits de l'homme, qui commence par l'identification des priorités et des défis réels décrits par les citoyens, les communautés et les résidents urbains.

23. Le programme devrait permettre d'atteindre les résultats suivants :

a) **Transformation des politiques** : l'accent est davantage mis sur une transition numérique durable et inclusive, centrée sur les personnes, et son intégration systématique en tant que thème politique incontournable dans les forums politiques de haut niveau et les dialogues planétaires sur les villes intelligentes ;

b) **Financement de l'innovation numérique urbaine** : augmentation de l'investissement et du financement pour des villes intelligentes pour tous afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant l'accent en particulier sur les pays en développement, les villes de petite et moyenne taille et les communautés urbaines de base ;

c) **Autonomisation et renforcement des capacités dans le domaine du numérique :** renforcement de la capacité des gouvernements à tous les niveaux à adopter une approche axée sur les personnes, le renforcement de la confidentialité et la protection des droits, pour des technologies numériques qui appuient l'inclusion et le développement urbain durable dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable.

#### **Alignement sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023**

24. Ce programme contribue principalement au domaine de changement 2 (Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions) et au résultat 2.3 (Intensification du déploiement des technologies de pointe et des innovations au service du développement urbain).

25. Le programme contribuera également à créer des bénéfices connexes pour les résultats dans tous les domaines de changement, principalement les résultats 1.1 (Accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics), 1.2 (Accès plus large et sûr à la terre et à un logement décent et abordable), 2.1 (Amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité des villes et des régions), 3.2 (Utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques) et 4.3 (Résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures).

### **B. Stratégie du programme phare 2**

26. Le programme sert de cadre à l'engagement d'ONU-Habitat pour des villes intelligentes aux niveaux mondial, régional et national.

27. Compte tenu du fait qu'il s'agit là d'un nouveau domaine d'engagement pour ONU-Habitat, l'accent est fortement placé sur le travail normatif, pour parvenir à une définition globale des villes intelligentes pour tous ainsi qu'à des orientations en la matière, parallèlement à des orientations concernant l'évaluation et le développement des capacités aux niveaux national et local, et concernant l'élaboration d'outils.

28. Le programme est axé sur le partage des connaissances et la sensibilisation, par l'intermédiaire de son engagement dans des réseaux, plateformes et mécanismes mondiaux et régionaux tels que l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables. Des actions de sensibilisation sont nécessaires pour que la voix des groupes marginalisés, en particulier les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les femmes en situation de vulnérabilité et les personnes handicapées, ainsi que les villes disposant de moins de ressources, soit davantage entendue dans les plateformes mondiales – y compris l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables, le réseau des villes intelligentes, ouvertes et agiles et la Coalition des villes pour les droits numériques.

29. L'un des principaux domaines d'intervention d'ONU-Habitat consiste à soutenir les gouvernements locaux et nationaux dans leur transition vers le numérique. C'est là quelque chose qui nécessite une stratégie de gouvernance à plusieurs niveaux ainsi que le renforcement des compétences et capacités requises pour développer et utiliser efficacement les technologies numériques de manière éthique et inclusive. ONU-Habitat entend soutenir les gouvernements nationaux et infranationaux dans la mise sur pied de stratégies pour des villes intelligentes qui soient alignées sur les politiques urbaines nationales.

30. Enfin, des financements importants doivent être mobilisés pour les projets d'innovation urbaine qui ont un impact positif direct sur la planète et sur la vie des citoyens, et la priorité donnée aux pays en développement et aux communautés ayant un accès limité aux ressources.

#### **Développement de partenariats**

31. La stratégie du programme consiste à bâtir de vastes partenariats avec les États membres, les organismes des Nations Unies, les entités gouvernementales locales, les plateformes du secteur privé, et d'autres acteurs non étatiques. Actuellement, leur liste comprend l'Union internationale des télécommunications, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et d'autres commissions économiques régionales, le réseau des villes intelligentes, ouvertes et agiles, le réseau Nordic Smart Cities, l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables, la Coalition des villes pour les droits numériques, le Réseau des villes intelligentes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation mondiale des villes intelligentes et durables, le Forum économique mondial, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Alliance mondiale des villes intelligentes du G20, l'Union européenne, la France, Smart Dubai, les Laboratoires de technologie et d'innovation des Nations Unies et Alianza Smart Latam.

32. D'autres partenariats sont à l'étude avec la Fondation PVBLIC, P3 Smart City Partners, l'Université HafenCity Hambourg (Allemagne) et Viable Cities, le programme suédois d'innovation stratégique pour des villes intelligentes et durables.

## C. Progrès du programme phare 2

33. Depuis le lancement du programme lors de la dixième session du Forum urbain mondial, compte tenu des moyens limités, les efforts ont été en premier lieu axés sur l'amélioration de la coordination interne, le recensement des initiatives en cours, la définition des bonnes pratiques, l'élargissement des réseaux de partenariat et l'identification des possibilités de mobilisation de ressources.
34. Dans la limite des ressources disponibles, les activités initiales suivantes ont été appuyées :
- Création d'un projet de référentiel sur les villes numériques ;
  - Lancement d'un programme régional commun d'ONU-Habitat et de la CEE intitulé « Des villes intelligentes et durables pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes » ;
  - Appui limité en réponse aux demandes reçues des interlocuteurs dans les pays suivants : Égypte, Estonie, Iran (République islamique d'), Myanmar et Nigéria ;
  - Collaboration avec le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le bureau de pays en Chine dans la mise au point d'une stratégie en matière de villes intelligentes pour la zone de haute technologie de Chengdu.

## D. La voie à suivre pour le programme phare 2

35. Le tableau 2 présente les possibilités et défis externes qui ont été recensés et doivent être traités pour permettre de faire avancer le programme par, entre autres, une mobilisation accrue du système des Nations Unies pour le développement.

Tableau 2

### Possibilités et défis externes liés au programme phare 2

<i>Possibilités</i>	<i>Défis</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les partenariats existants et les expériences de chacun peuvent servir d'ossature pour l'élaboration normative d'orientations mondiales, d'approches stratégiques et d'outils de renforcement des capacités</li> <li>Les mécanismes de gouvernance d'ONU-Habitat peuvent faciliter l'élaboration d'orientations mondiales pour des villes intelligentes pour tous</li> <li>Une dimension « Villes intelligentes » peut être intégrée dans les politiques nationales d'urbanisation parallèlement au développement, à l'échelle de la ville, de stratégies pour des villes intelligentes</li> <li>On assiste à une progression de la demande de soutien technique en Afrique, en Europe et en Asie – notamment en Europe de l'Est et en Asie centrale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ONU-Habitat et ses partenaires se sont engagés dans diverses initiatives axées sur les villes intelligentes aux niveaux mondial, régional et national, en utilisant différentes approches</li> <li>La dimension des villes intelligentes n'a pas été systématiquement intégrée dans les programmes nationaux et urbains de développement</li> <li>L'application de technologies d'avant-garde au niveau de la ville a été dictée par l'offre plutôt que par la demande</li> </ul>

36. Les défis suivants ont été recensés sur le plan interne :

- Comme pour le programme phare 1, le degré de priorité moins élevé accordé à ces travaux dans le programme de travail et budget pour 2021 limite encore plus les ressources disponibles pour les faire avancer, à moins que des contributions volontaires préaffectées ne soient mobilisées. Les effectifs actuels et le manque de fonds de démarrage limitent déjà considérablement les progrès qui peuvent être réalisés. Un appel a été lancé pour l'intégration systématique des travaux sur les technologies d'avant-garde ;
- L'intégration systématique du sujet ne peut intervenir qu'après création d'une dimension normative. La priorité devrait par conséquent être de développer des orientations globales (avec les partenaires) ;
- Les limitations en matière de ressources humaines ont rendu difficile la participation aux mécanismes de coordination en place aux niveaux mondial et régional.

37. À court terme, dans l'attente de ressources supplémentaires, l'accent sera mis sur a) une plus grande sensibilisation interne au concept de villes intelligentes pour tous, grâce à des sessions en ligne avec tous les membres du personnel aux niveaux mondial, régional et national, une équipe spéciale pour des villes intelligentes (communauté de pratique) et une formation ciblée du personnel de base ; b) l'élaboration de lignes directrices mondiales pour des villes intelligentes pour tous, et c) l'expansion des partenariats.

38. L'utilisation de technologies d'avant-garde présente d'autres possibilités en matière de suivi de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des progrès réalisés dans les dimensions urbaines des objectifs de développement durable.

39. ONU-Habitat maximise également les synergies avec ses travaux sur l'innovation, via notamment la création de son initiative Défis de l'innovation et la collaboration avec Connected Places Catapult et son programme Urban Links Africa.

### **III. Programme phare 3 : RISE-UP : Des établissements résilients pour les populations urbaines pauvres**

#### **A. Aperçu du programme phare 3**

40. Le principal défi aujourd'hui, et le plus urgent, est de renforcer la résilience aux changements climatiques de près d'un milliard de citoyens pauvres vivant dans des établissements informels. Les gouvernements doivent relever des défis pour protéger leurs citoyens et accroître les investissements dans l'adaptation au niveau des services et des infrastructures de base dans les quartiers informels.

41. Le programme phare 3 soutient les pays et les villes grâce à une assistance technique intégrée, en s'appuyant sur les enseignements tirés des programmes de réfection des taudis et de lutte contre les changements climatiques. Le programme associe la planification communautaire et l'engagement politique national, pour la mobilisation d'investissements à grande échelle axés sur l'adaptation et la résilience des communautés urbaines pauvres.

42. Au niveau national, le programme assure l'intégration systématique dans les politiques et cadres nationaux d'une résilience climatique axée sur les populations pauvres, aux fins d'incorporer les initiatives d'adaptation communautaires dans les plans nationaux et les contributions déterminées au niveau national et de leur assurer une position prioritaire. Les services de conseil aux acteurs nationaux sont centrés sur la réforme des politiques urbaines nationales afin de rendre les ressources et processus liés au climat plus accessibles et pertinents pour les citoyens pauvres.

#### **Alignement sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023**

43. Le programme contribue au domaine de changement 3, l'accent étant plus particulièrement placé sur le résultat 3.3 (Adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques). Il créera des bénéfices connexes additionnels pour les résultats relevant de tous les domaines de changement, notamment les résultats 1.1 (Accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics) ; 1.2 (Accès plus large et sûr à la terre et à des logements convenables et abordables) ; 3.2 (Utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques) ; et 4.3 (Résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures).

#### **B. Stratégie du programme phare 3**

44. Le programme se présente comme une initiative-cadre visant à combiner, accélérer et améliorer une série d'initiatives existantes et nouvelles. Il s'appuiera notamment sur les acquis des années de travail dans les domaines de l'amélioration participative des taudis et de la résilience urbaine.

45. Le programme peut faire fond sur des travaux normatifs déjà bien développés et sur des partenariats solides. L'examen par ONU-Habitat des engagements climatiques nationaux relevant de l'Accord de Paris<sup>1</sup> a mis en exergue l'importance accordée par les pays à l'adaptation urbaine. L'aptitude à mobiliser l'appui national requis pour attirer le financement de l'action climatique dépend en grande partie de la capacité d'intégrer les questions relatives aux établissements humains et urbains dans la planification et les engagements climatiques nationaux. ONU-Habitat a déjà élaboré des orientations sur la manière de renforcer ce point<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir <https://unhabitat.org/sustainable-urbanization-in-the-paris-agreement>.

<sup>2</sup> Voir <https://unhabitat.org/enhancing-nationally-determined-contributions-ndcs-through-urban-climate-action>.

46. Le programme est acquis au principe du passage d'une approche de financement fragmentaire à une approche structurée et contribuera à la plateforme d'investissement CIF sous l'angle du financement climatique, notamment par la consolidation de l'approche et la mise au point de méthodes et d'outils là où il existe actuellement une lacune (par ex., le caractère bancable et le développement de projets).

#### Développement de partenariats

47. Le programme fait fond sur les vastes partenariats établis en vue du Sommet sur l'action pour le climat convoqué par le Secrétaire général à New York en septembre 2019, avec notamment les États membres, les réseaux de collectivités locales et d'autres acteurs non étatiques.

48. Le programme offre la possibilité de renforcer les partenariats stratégiques avec des entités clefs des Nations Unies telles que le PNUD et le PNUE.

### C. Progrès du programme phare 3

49. Depuis le lancement du programme lors de la dixième session du Forum urbain mondial, en étroite collaboration avec les partenaires du développement, les gouvernements nationaux et locaux et le secteur privé, ONU-Habitat a renforcé son plaidoyer pour le développement de la résilience climatique des citoyens pauvres, sous l'égide notamment du Centre mondial pour l'adaptation<sup>3</sup> dirigé par les Pays-Bas, et est l'un des quatre programmes mondiaux sélectionnés dans le cadre de Cities Action Track.

50. Le programme est l'initiative-cadre pour l'engagement d'ONU-Habitat auprès du Fonds pour l'adaptation<sup>4</sup>, combinant plusieurs activités opérationnelles et normatives pré-existantes. Au nombre des principales réalisations figure la mobilisation de 12 millions de dollars pour les infrastructures d'adaptation au niveau communautaire au Pakistan et au Viet Nam, ce qui porte la valeur des programmes d'adaptation à quelque 50 millions de dollars, l'accent étant mis sur les pays suivants : Comores, Fidji, Îles Salomon, Madagascar, Malawi, Mongolie, Mozambique, Pakistan, République démocratique populaire lao et Viet Nam. Parallèlement à cela, des notes de cadrage ont été approuvées pour un total de quelque 81 millions de dollars, concentrés sur les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Cambodge, Côte d'Ivoire, Ghana, Iran (République islamique d'), Jordanie, Liban, Malaisie, Sainte-Lucie et Soudan.

51. Le programme est la contribution d'ONU-Habitat à l'initiative mondiale multipartite sur le renforcement de la résilience climatique des populations pauvres en milieu urbain, lancée par le président Uhuru Kenyatta du Kenya lors du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général en septembre 2019.

### D. La voie à suivre pour le programme phare 3

52. Même si l'adaptation aux changements climatiques est une priorité pour ONU-Habitat et pour les Nations Unies en général pendant la décennie d'action pour les objectifs de développement durable, les ressources disponibles pour faire avancer le programme phare ont été très limitées. Les possibilités et défis sont résumés dans le tableau 3.

Tableau 3

#### Possibilités et défis externes liés au programme phare 3

<i>Possibilités</i>	<i>Défis</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience, outils et méthodologies existants</li> <li>• Développement subventionné des infrastructures communautaires</li> <li>• Portefeuille du fonds Mature Adaptation Fund</li> <li>• Partenariats réels et potentiels entre le programme, l'initiative visant à renforcer la résilience climatique des populations urbaines pauvres, et plus de 20 acteurs de premier plan</li> <li>• Initiative 2030 Pour des villes résilientes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des effectifs et des ressources financières et manque de connaissances spécialisées (par ex., concernant le financement de l'action climatique)</li> <li>• Meilleure coordination requise entre les niveaux d'engagement d'ONU-Habitat à l'échelle mondiale, régionale et nationale</li> <li>• Gestion des connaissances et communication limitées à l'échelle de l'organisation</li> <li>• Concurrence, chevauchements et lacunes au niveau des outils</li> </ul>

<sup>3</sup> Voir <https://gca.org/global-commission-on-adaptation/action-tracks/cities>.

<sup>4</sup> Voir HSP/EB.1/9.

53. L'établissement de priorités géographiques se poursuivra, axé dans un premier temps sur la région Asie-Pacifique et l'Afrique, ainsi que sur la mobilisation de programmes d'assistance technique à grande échelle ; puis dans un second temps sur les États arabes et les petits États insulaires en développement.

54. Deux actions clefs sont en outre proposées pour contribuer à l'expansion du programme phare :

a) **Institutionnaliser le processus d'identification et de formulation de projets :**

des ressources et des compétences spécialisées sont ici nécessaires pour des projets réussis. Chaque proposition exige que les membres du personnel et les consultants spécialisés y consacrent une part significative de leur temps disponible, en sus des fonds pouvant être recueillis dans le cadre de la formulation de projets. Une plateforme spécialisée d'élaboration de projets pourrait servir de centre de services interne, afin de mieux servir toutes les régions et tous les domaines thématiques. En outre, des liens plus étroits doivent être instaurés entre les travaux normatifs sur les changements climatiques menés en amont et le portefeuille de projets du Fonds pour l'adaptation ;

b) **Passage du statut d'organisme d'exécution à celui d'organisme facilitateur :**

à l'avenir, alors qu'ONU-Habitat vise à être accrédité par le Fonds vert pour le climat, la nature et l'ampleur des projets donnent à penser que le Programme pourrait ne pas être en mesure de se charger à lui seul de la totalité des produits et activités des projets et qu'il pourrait alors renforcer son rôle de facilitateur, faisant correspondre les besoins locaux d'adaptation aux priorités de financement nationales et internationales, et mobiliser des partenaires clefs pour exécuter de grands projets. Pour ce faire, ONU-Habitat doit renforcer ses capacités de gestion de projets, ses procédures d'achat et de passation de marchés et sa capacité de mettre en place des garanties environnementales et sociales rigoureuses dans la mise en œuvre des projets.

55. Le programme accélérera l'action dans 100 villes au moins au cours de la décennie d'action et de mise en œuvre. Trois phases distinctes ont été identifiées :

a) La phase 1, dans le cadre du Plan stratégique actuel, concernera la mise en place du programme. Un centre mondial doit être créé pour diriger la gestion des connaissances et la direction normative, et pour fournir un appui au développement du programme aux régions et pays qui manquent de capacités ;

b) La phase 2 sera axée sur la reproduction de concepts éprouvés ainsi que sur l'accélération de leur application, pour englober un plus grand nombre de pays. Les villes et pays pilotes feront office de références et multiplicateurs, grâce à la validation des concepts, aux échanges de ville à ville, à l'étalonnage des outils ainsi que des approches de développement des capacités pour mettre le programme en pratique à plus vaste échelle. Il devrait ainsi être possible d'élargir l'accès au financement de l'action climatique et d'assurer une plus forte intégration dans les travaux politiques portant sur les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation au cours du cycle de révision de 2025 ;

c) La phase 3, telle qu'elle est actuellement prévue, consistera à reproduire l'approche du programme à grande échelle et à faire en sorte que les pays et les villes partenaires se l'approprient, moyennant des interventions ciblées d'ONU-Habitat et de ses partenaires, ainsi qu'un apprentissage et des échanges renforcés entre pairs.

## IV. Programme phare 4 : Villes inclusives – améliorer l'impact positif des migrations urbaines

### A. Aperçu du programme phare 4

56. La migration est une tendance mondiale. La plupart des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées s'installent en zone urbaine à la recherche de sécurité, de plus grandes possibilités en matière de moyens de subsistance et d'un accès accru aux services. Dans de nombreux cas, la migration urbaine a un impact positif sur le développement économique et social, non seulement pour les migrants et leurs familles mais aussi – lorsqu'elle est bien gérée et planifiée – pour les villes et les communes. Tout en reconnaissant que la croissance de la population urbaine, surtout lorsqu'elle est rapide et non planifiée, met souvent les systèmes urbains à rude épreuve, le programme phare 4 entend renforcer la capacité des autorités gouvernementales à exploiter les effets positifs de la migration vers les villes et les communautés. Les interventions proposées visent à encourager un développement urbain durable et inclusif, et prêtent une attention particulière aux situations de crise urbaine et de déplacement.

57. L'objectif du programme est d'améliorer les moyens et conditions de vie des migrants, des personnes déplacées et des communautés locales en situation de vulnérabilité, et de renforcer la cohésion sociale. Les interventions, parce qu'elles passeront par un renforcement de la capacité des administrations et par l'application d'approches participatives et locales, profiteront tant aux communautés d'accueil qu'aux migrants. Le programme repose sur une gouvernance à plusieurs niveaux fondée sur les droits de l'homme, ainsi que sur des approches multisectorielles et multipartites, et il fortifie le rôle d'ONU-Habitat dans l'interaction entre l'humanitaire, le développement et la paix.

58. Trois résultats ont été définis pour le programme dans le cadre de l'objectif général qui consiste à aider les autorités locales et nationales à créer des environnements urbains inclusifs et non discriminatoires pour tous, en particulier dans les situations où un afflux rapide de personnes a entraîné une crise urbaine :

a) **Résultat 1** : renforcement des systèmes urbains et territoriaux afin de pouvoir répondre aux mouvements rapides de population et favoriser ainsi le développement social, culturel et économique grâce à l'inclusion des migrants dans les villes et de réduire les causes profondes des migrations et déplacements ;

b) **Résultat 2** : renforcement de la capacité des autorités locales à se rapprocher du concept de villes inclusives, dans l'intérêt tant des communautés d'accueil que des migrants ;

c) **Résultat 3** : renforcement de la cohésion sociale entre les communautés d'accueil et les communautés de migrants et de personnes déplacées.

#### **Alignement sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023**

59. Le programme se rattache clairement au domaine de changement 4 (Prévention et gestion efficaces des crises urbaines) du Plan stratégique d'ONU-Habitat, mais présente également des liens étroits avec les résultats des domaines de changement 1 et 2.

## **B. Stratégie du programme phare 4**

60. Le programme a une portée régionale et vise à renforcer les capacités nationales et multinationales d'ONU-Habitat. Il sert de cadre à des projets mondiaux, régionaux et nationaux dans les régions, pays et villes touchés par les migrations et les déplacements, des projets subsidiaires liés à la demande étant mis en œuvre en coopération avec différents partenaires et alignés sur les analyses institutionnelles d'ONU-Habitat concernant les pays et régions prioritaires tels que l'Afrique de l'Ouest, les États arabes, et l'Amérique latine et les Caraïbes. Il soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de programmes, la mobilisation de ressources, les activités de renforcement des capacités et l'ajustement des outils ou leur développement, en s'appuyant sur les approches et matériels existants et sur les méthodologies éprouvées, en conformité avec les récents plans de réforme des Nations Unies. La mise en œuvre des projets est dirigée par les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

61. Entre autres activités, l'équipe du siège du programme phare joue un rôle crucial dans le partage des connaissances et l'inclusion de la dimension urbaine grâce à son engagement dans les réseaux, plateformes et mécanismes mondiaux et régionaux tels que le Groupe de haut niveau sur les déplacements internes, le Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Forum mondial sur les réfugiés, le Forum mondial sur la migration et le développement, le réseau de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD) de la Banque mondiale et le programme de travail conjoint de l'Alliance des villes sur la migration et les villes. Le programme phare appuie des activités de promotion et de sensibilisation à l'échelle mondiale et organise des événements pour le partage des connaissances.

#### **Développement de partenariats**

62. Le programme offre une plateforme pour solidifier les partenariats liés à l'interaction entre l'humanitaire, le développement et la paix aux niveaux mondial, régional, national et local, en renforçant le niveau d'engagement d'ONU-Habitat au sein des dispositifs mondiaux comme le Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Conseil des maires pour les migrations et l'Alliance mondiale pour les crises urbaines, et au sein des mécanismes régionaux comme la coalition régionale du système de développement des Nations Unies sur la mobilité humaine dans la région Asie-Pacifique.

63. Des partenariats stratégiques de première importance sont en cours d'établissement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) aux niveaux mondial, régional et national.

### C. Progrès du programme phare 4

64. Depuis le lancement du programme lors de la dixième session du Forum urbain mondial, les efforts ont principalement porté sur l'élaboration de programmes dans des contextes de migration et déplacement, en coopération avec différents partenaires, tout particulièrement pour les régions prioritaires telles que le Sahel en Afrique de l'Ouest et les pays andins en Amérique latine. Il s'agit notamment de programmes concernant la région de l'Extrême-Nord du Cameroun et le Burkina Faso, deux régions de conflit où les déplacements de population sont importants. Ces programmes favorisent les approches axées sur la sécurité humaine et sont conçus de façon à permettre l'utilisation de stratégies d'urbanisation dans des contextes humanitaires.

65. Depuis mars 2020, les programmes appuyés par le programme phare comportent des éléments de préparation et de réponse à la COVID-19, notamment l'atténuation des impacts sociaux et économiques de la pandémie sur les migrants urbains et les personnes déplacées.

66. L'engagement actif d'ONU-Habitat dans le Réseau des Nations Unies sur les migrations, où il co-dirige le groupe de travail sur l'accès aux services, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a débouché sur une note d'orientation détaillée concernant l'amélioration de l'accès aux services pour les migrants dans le contexte de la préparation, de la prévention et de la réponse à la COVID-19 et au-delà<sup>5</sup>. ONU-Habitat co-dirige également le groupe de travail thématique sur l'urbanisation et les migrations internes du réseau KNOMAD de la Banque mondiale et a contribué à l'élaboration de deux notes de synthèse, l'une concernant l'Afrique de l'Est et l'autre l'Afrique de l'Ouest.

67. L'engagement auprès du Réseau des Nations Unies sur les migrations a également conduit à une proposition de projet commun de l'OMS, l'OIT et ONU-Habitat en Éthiopie pour le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies visant à soutenir le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

68. En coopération avec les partenaires, deux nouveaux outils seront bientôt publiés dans le cadre du programme phare, l'un fournissant des orientations et des recommandations globales aux autorités locales sur l'inclusion des migrants, et l'autre se concentrant sur le profilage urbain dans les contextes de migration et de déplacement en Turquie.

69. ONU-Habitat, en coopération avec le Joint Internally Displaced Person Profiling Service (Service conjoint pour le profilage des déplacés internes) et l'Institut international pour l'environnement et le développement, a également soumis un document au Groupe de haut niveau sur les déplacements internes, soulignant l'importance des interventions urbaines, de la collecte de données multisectorielles et spatiales, ainsi que des approches pangouvernementales et pansociétales<sup>6</sup>. Dans le rapport du Secrétaire général « Rendre les migrations bénéfiques à tous »<sup>7</sup>, ONU-Habitat, conjointement avec Cités et Gouvernements Locaux Unis, a souligné le rôle des autorités locales dans l'inclusion des migrants en zone urbaine.

70. Parmi les activités de sensibilisation et de promotion des domaines thématiques du programme figuraient une session de la série des expériences d'apprentissage en direct organisées par Cités et Gouvernements Locaux Unis, ONU-Habitat et Metropolis ; une session d'écoute du Réseau des Nations Unies sur les migrations concernant l'accès des migrants aux services ; et un webinaire sur la mobilité humaine dans le continuum urbain-rural en période de COVID-19<sup>8</sup>.

### D. La voie à suivre pour le programme phare 4

71. Le programme phare continuera de concentrer ses priorités géographiques là où ONU-Habitat se doit le plus, et a la possibilité, d'apporter une valeur ajoutée aux efforts généralement menés par les Nations Unies pour faire face aux défis de la migration urbaine et des déplacements dans le cadre de l'interaction entre l'humanitaire, le développement et la paix (actuellement les pays du Sahel et les pays andins).

72. Des ressources de base ou contributions volontaires supplémentaires sont requises pour lancer ou appuyer la recherche et la collecte de données, approfondir les connaissances, adapter les outils les plus pertinents (par ex., afin de permettre l'utilisation de politiques urbaines nationales pour traiter

<sup>5</sup> Voir [https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/final\\_network\\_wg\\_policy\\_brief\\_covid-19\\_and\\_access\\_to\\_services\\_1.pdf](https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/final_network_wg_policy_brief_covid-19_and_access_to_services_1.pdf).

<sup>6</sup> Voir <https://www.un.org/internal-displacement-panel/news/international-institute-environment-and-development-iiid-joint-idp-profiling-service-jips-and>.

<sup>7</sup> A/72/643.

<sup>8</sup> Voir <http://urbanpolicyplatform.org/policy-legislation-and-governance-webinar-series>.

les problèmes de la migration) et renforcer l'engagement d'ONU-Habitat dans les réseaux mondiaux et régionaux. Les fonds de démarrage sont également importants pour accroître le soutien au développement de programmes en fonction de la demande. Différents modèles doivent être explorés pour positionner la capacité politique et programmatique là où le besoin est le plus grand, ou là où des partenariats stratégiques peuvent être développés (par ex., avec le HCR et l'OIM).

## **V. Programme phare 5 : Les villes et les objectifs de développement durable**

### **A. Aperçu du programme phare 5**

73. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes permet d'exploiter le potentiel de transformation de l'urbanisation durable et d'aider les pays et les villes à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Les politiques urbaines nationales et locales, la planification urbaine, les systèmes fiscaux et de gouvernance et le financement des services publics et des infrastructures sont des instruments clés.

74. Le programme phare 5 offre un moyen systématique d'aider les villes à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en assurant leur localisation effective, selon la séquence suivante :

- a) Utiliser l'analyse spatiale et l'analyse de données pour identifier et localiser les principaux défis et possibilités d'une ville ;
- b) Par le biais de la planification stratégique, engager toutes les communautés et tous les groupes de parties prenantes à parvenir à une vision commune pour 2030 ;
- c) Renforcer les capacités dans des domaines clés tels que la gouvernance inclusive, les recettes municipales et la planification ;
- d) Identifier les investissements à fort impact relatifs aux objectifs de développement durable, et assurer leur financement par le biais de dispositifs mixtes ;
- e) Mesurer et reconnaître les réalisations grâce à une certification des Nations Unies pour les Villes ODD.

75. Le programme contribue à optimiser le travail effectué par les villes dans le contexte des examens locaux volontaires, en fournissant un cadre et un processus de mesure comparables grâce auxquels les villes peuvent accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et enregistrer une amélioration continue.

#### **Alignement sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023**

76. Le programme fournit un cadre pour la production intégrée des différents résultats du Plan stratégique.

### **B. Stratégie du programme phare 5**

77. Le programme, qui a pour objectif de réaliser un impact à grande échelle et d'atteindre 1 000 villes, entend :

- a) Mettre à la disposition des villes participantes des outils en ligne dans les domaines du renforcement des données et des capacités, adaptés à différents types de villes, et une plateforme d'investissement qui relie les initiatives pertinentes ayant un impact sur les objectifs de développement durable à un groupe d'investisseurs nationaux et mondiaux ;
- b) Appuyer la mise en œuvre par l'intermédiaire i) de laboratoires urbains nationaux ou municipaux mis en place par les autorités compétentes, en faisant appel aux milieux universitaires et aux professionnels locaux à même d'adapter les outils à des contextes locaux spécifiques et de fournir un appui technique à leur mise en œuvre ; et ii) de centres de soutien régionaux spécialisés dans les outils pour les Villes ODD, qui fourniront un appui technique aux villes et laboratoires participants et faciliteront le partage d'expérience et la formation au niveau régional entre groupes issus de villes similaires ;
- c) Suivre les réalisations et les reconnaître par une certification comme Ville ODD ;
- d) Gérer et diffuser les connaissances et les enseignements tirés, développer les outils plus avant, et assurer le contrôle de la qualité et la communication mondiale d'informations par l'intermédiaire d'un centre global de connaissances.

78. Un capital initial pour développer des outils qui viendront s'ajouter aux outils et produits normatifs déjà créés par ONU-Habitat est nécessaire, afin d'assurer la mise en place des orientations et systèmes requis. Les administrations locales et nationales participantes sont chargées de créer leurs propres laboratoires urbains et de veiller aux coûts des centres de soutien régionaux par le biais d'un abonnement. Les États Membres de l'ONU seront également invités à accueillir les centres de soutien régionaux et le centre mondial de connaissances.

79. Le programme a en outre pour but de se développer à grande échelle en co-crédant et en mettant à la disposition des entités partenaires des outils leur permettant de gérer leurs propres programmes de Villes ODD, adaptés aux villes concernées, tout en fournissant les informations requises par le centre mondial de connaissances pour la communication d'informations et la gestion des connaissances au niveau global.

### **Développement de partenariats**

80. Une large coalition est essentielle pour le succès du programme phare et comprend les autorités nationales responsables des villes et du développement urbain, les réseaux de villes nationaux et internationaux, les villes et les gouvernements infranationaux, ainsi que les investisseurs internationaux, dont les grandes banques, les institutions et fonds financiers, les institutions philanthropiques et les institutions financières internationales.

81. Un partenariat fort axé sur la capacité de création de projets urbains d'autres organisations internationales permettra de partager les expériences et de continuellement renforcer la qualité des services de conseil disponibles pour la préparation de projets d'investissement dans les secteurs urbains clés.

## **C. Progrès du programme phare 5**

### **1. Mise au point des outils et instruments pour les Villes ODD**

82. Des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants concernant la mise au point d'outils et d'instruments à l'appui du programme :

a) **Données et statistiques.** En juillet, ONU-Habitat a organisé conjointement avec la ville de Madrid une réunion virtuelle d'experts mondiaux pour entamer la réalisation d'un cadre de suivi urbain à l'échelle du système des Nations Unies, pour approbation par la Commission des statistiques des Nations Unies. Ledit cadre pourrait servir de base aux normes urbaines pour les évaluations communes de pays et les cadres de coopération des Nations Unies, les lignes directrices mondiales pour les examens locaux volontaires ainsi que le programme de Villes ODD ;

b) **Outils en ligne pour la gestion urbaine durable.** Les services clefs dans les domaines de la gouvernance inclusive, de la planification et des revenus qui offrent un appui en matière de diagnostic, de développement des capacités et de mise en œuvre sont sélectionnés dans le catalogue 2020 des services d'ONU-Habitat en vue de leur transformation en outils numériques ;

c) **Plateforme d'investissement CIF.** Grâce à ses trois dimensions – portail, conseil et vecteur – la plateforme d'investissement CIF relie les projets urbains ayant un impact sur les objectifs de développement durable à un réseau mondial d'investisseurs engagés dans la réalisation desdits objectifs. Une note de cadrage détaillée a été communiquée aux donateurs potentiels.

### **2. Adhésion des villes**

83. Des discussions sont en cours avec le Bureau régional pour l'Afrique concernant la participation de six villes et territoires environnants de la République-Unie de Tanzanie, en partenariat avec le PNUD, ainsi que de villes du Botswana, du Madagascar et de la République démocratique du Congo, en partenariat avec l'United Nations Global Sustainability Index Institute (UNGSII).

84. S'agissant du Bureau régional pour les États arabes, le programme « Villes arabes sans bidonvilles » est en cours de lancement, en collaboration avec la Banque islamique de développement, et un premier groupe de 12 villes a été identifié en Arabie saoudite, en Égypte, en Irak, au Liban et au Yémen.

85. Selon le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Gouvernement mexicain a annoncé son intention de créer un centre pour les Villes ODD, par le biais duquel il sera possible pour les villes du Mexique de s'engager. Au Brésil, des discussions sont en cours avec la Banque nationale pour le développement économique et social qui ont pour objectif le lancement pilote du programme de Villes ODD dans différents lieux. Le Bureau sonde l'intérêt de l'État plurinational de Bolivie et du Pérou.

86. S'agissant du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, des discussions sont en cours avec le Gouvernement chinois et les institutions nationales chinoises sur le potentiel du point de vue de la mise en place d'un projet pilote de Villes ODD et de la participation en Chine.

87. En Amérique du Nord, des discussions sont en cours pour le lancement cette année d'un programme de Villes ODD.

### 3. Expansion des partenariats et collaborations

88. Les collaborateurs suivants se sont déclarés prêts à soutenir la mobilisation pour le programme : les villes de Madrid et de Shanghai ; l'UNGSII ; l'Institut du dialogue ; la Global CEO Alliance ; l'Incubateur de développement mondial ; et Think City.

89. En ce qui concerne la création de réseaux de villes, des discussions ont été entamées et se poursuivront cette année avec le Forum des administrations locales du Commonwealth, l'Alliance des villes et Cités et Gouvernements Locaux Unis.

90. Des discussions ont été entamées avec les éventuels utilisateurs et promoteurs additionnels suivants de la plateforme CIF : le Programme pour la résilience des villes de la Banque mondiale, l'Institut des ressources mondiales, la Société financière internationale, le Fonds d'équipement des Nations Unies et Reall.

## D. La voie à suivre pour le programme phare 5

91. Le manque de ressources de base disponibles rend le développement ultérieur du programme tributaire des contributions volontaires préaffectées, impliquant des retards potentiels et un démarrage fragmenté.

92. La réponse à la COVID-19 comprend l'établissement de fenêtres d'investissement pour la COVID-19 et les objectifs de développement durable par les principales banques et institutions financières qui pourraient être liées au programme. La demande d'assistance à distance pour les villes s'est également accentuée du fait de la pandémie.

93. Le programme continuera de se concentrer sur l'instauration de mécanismes à même de soutenir et d'étendre le programme de Villes ODD. Pour ce faire, il faut a) créer un large consensus concernant le concept de certification comme Ville ODD ; b) développer les outils et instruments pertinents ; c) mettre en place un mécanisme de gouvernance ; d) développer des partenariats institutionnels solides, notamment avec Cités et Gouvernements Locaux Unis, l'Alliance des villes, et divers réseaux de villes ; et e) créer une base de ressources pour faire avancer les travaux, en mobilisant des ressources auprès d'un large éventail d'acteurs des secteurs public et privé.

94. Il est particulièrement important de parachever le cadre de suivi urbain à l'échelle du système des Nations Unies, de créer un référentiel pour le suivi urbain appliqué à une typologie de villes et de mettre en place la plateforme CIF en développant plus avant le portail web, en concevant le dispositif d'investissement pour les villes comme une entité autofinancée et en établissant par le biais de partenariats des vecteurs pour faciliter la conclusion du processus financier.

95. Parallèlement, les travaux liés à l'adhésion formelle des villes pilotes peuvent se poursuivre, avec la clarification du processus d'adhésion, la conduite d'initiatives de sensibilisation au niveau régional et l'identification d'hôtes potentiels pour les centres de soutien régionaux.

## VI. Conclusion

96. Les cinq programmes phares mondiaux ont montré leur grand potentiel en tant qu'instruments clefs pour l'intégration des travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat et l'alignement sur les priorités mondiales telles que définies dans la décennie d'action pour les objectifs de développement durable.

97. L'engagement d'ONU-Habitat dans son ensemble et le modèle de partenariat élargi adopté par tous les programmes phares ont le potentiel de produire un impact à grande échelle avec un retour significatif sur investissement initial.

98. Les programmes phares en tant que tels offrent d'importantes possibilités de mettre en pratique les réformes institutionnelles proposées par ONU-Habitat, en alignant le travail normatif de la Division des solutions globales sur le travail lié à la sensibilisation, aux connaissances et aux données de la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation tout en assurant une mise en œuvre dirigée par les pays et effectuée par les bureaux régionaux et sous-régionaux ainsi que par les bureaux de pays respectifs.

99. Les ressources limitées, tant ordinaires que non affectées, ont ralenti la phase de démarrage des programmes phares. La décision d'élaborer des stratégies adaptées à chaque programme a toutefois permis de progresser de manière pragmatique, en s'appuyant sur des possibilités concrètes et en respectant l'ordre de priorité actuel du projet de programme de travail et budget révisés pour 2021. Attendu qu'il s'agit d'initiatives à long terme, les stratégies sont ajustées de manière à refléter les ressources disponibles. Les programmes phares 1 et 2 visent à préparer le terrain pour une expansion ultérieure, lorsque des fonds seront disponibles. Les programmes phares 3 et 4 sont axés sur le développement de programmes dans les sous-régions prioritaires et tendent à générer des connaissances et à éclairer la poursuite du travail normatif. Le programme phare 5 vise à mettre en place les partenariats et systèmes nécessaires pour opérer à grande échelle le plus rapidement possible.

100. Les programmes phares permettent d'optimiser les ressources ordinaires pour un travail normatif à grande échelle. Néanmoins, des ressources supplémentaires sont requises de la part des donateurs tant traditionnels que non traditionnels, pour générer des connaissances, intensifier les activités de sensibilisation, alimenter les plateformes mondiales et régionales et positionner le soutien à l'élaboration des politiques et des programmes plus près des zones géographiques prioritaires et/ou des partenaires stratégiques.

101. Tous les programmes phares devraient :

- a) Accélérer la consolidation de partenariats stratégiques avec les États membres intéressés, les entités des Nations Unies et les institutions financières internationales concernées, les réseaux de collectivités locales et les acteurs non étatiques ;
  - b) Explorer les modèles institutionnels possibles pour chaque programme phare afin de faire en sorte qu'ils obtiennent l'appui de l'ensemble du Programme dans la mise en place de partenariats plus collaboratifs et l'exploitation de nouvelles ressources ;
  - c) Assurer l'intégration des activités de renforcement des capacités en tant qu'instrument clef pour accroître l'impact, conformément à la résolution 1/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat du 31 mai 2019 sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes et la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
  - d) Adopter une stratégie coordonnée de mobilisation des ressources pour l'ensemble des programmes phares, en gardant à l'esprit les différents modèles institutionnels et de gouvernance, afin de pouvoir déployer et étendre ces programmes ;
  - e) Recenser les Cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et poursuivre l'intégration avec ces derniers.
-